



CERC  
Canadian Educational  
Resources Council

## CERC

---

250 Merton Street, Suite 203  
Toronto, Ontario M4S 1B1

Tel: 416 322-7011 ext. 224

Fax: 416 322-6999

e-mail: cerc@pubcouncil.ca

Le 8 octobre 2010

Michael D. Chong, député  
Président, Comité permanent du patrimoine canadien  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Chambre des communes  
Ottawa, ON K1A 0A4

### **Objet : Incidence du projet de loi C-32 sur la dualité linguistique du Canada**

Monsieur,

À titre de directeur général du Canadian Educational Resources Council, je vous écris au nom du secteur de l'édition de manuels scolaires au Canada, pour porter à votre attention certaines répercussions involontaires du projet de loi C-32, *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, sur la vitalité future des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada.

La portée du projet C-32 est étendue et très complexe. Les enjeux en question agissent sur de nombreux intervenants, dont certains influent plus que d'autres. Dans ce contexte, il est d'autant plus impératif de tenir compte des conséquences imprévues sur les Canadiens de langue officielle en situation minoritaire avant que ce projet de loi ne franchisse toutes les étapes du processus parlementaire.

Plus particulièrement, le projet C-32 présente une longue liste d'exceptions à la protection du droit d'auteur qui vont perturber – et probablement rendre non durable – un secteur qui, depuis des décennies, crée et distribue des ressources éducatives produites de façon professionnelle, à utiliser dans les écoles desservant communautés de langue officielle en situation majoritaire et minoritaire du Canada.

Une de ces mesures, visant à élargir l'exception concernant « l'utilisation équitable » jusqu'à exempter les éducateurs de payer des licences pour reproduire des textes, plutôt que d'acheter les originaux, est des plus alarmantes.

Les maisons d'éditions pédagogiques du Canada investissent chaque année des millions pour mettre au point du matériel purement canadien produit de façon professionnelle, qui répond aux exigences des programmes d'études des provinces. Les données sont claires : les maisons d'édition de manuels scolaires doivent bénéficier d'un rendement de ces investissements, sinon elles risquent la faillite. Si les marges sont déjà minces sur les produits destinés aux marchés relativement restreints de langue majoritaire au Canada, elles sont pratiquement nulles sur les produits de langue minoritaire. En réalité, les ventes de produits de langue majoritaire subventionnent de façon indirecte la production de manuels de langue minoritaire, ainsi toutes les collectivités sont desservies, quelle que soit leur langue officielle.

Le système actuel, fondé sur un modèle opérationnel selon lequel les éducateurs doivent soit acheter les documents originaux, soit payer des redevances à une société de gestion collective quand ils reproduisent ces documents à utiliser en classe, présente de nombreux avantages.

Provinces, enseignants, élèves et parents bénéficient d'un secteur dynamique en matière d'édition au Canada qui possède les moyens et la souplesse pour satisfaire leurs besoins dans les deux langues officielles (si la province l'exige). Les enseignants peuvent profiter de manuels de qualité supérieure qui répondent aux exigences pédagogiques des programmes d'études des provinces, toujours dans les deux langues officielles quand et où c'est nécessaire. Les élèves bénéficient de l'accès à une multitude de références canadiennes sous forme d'illustrations et d'exemples qui se rapportent à leur expérience et leur inculquent un sentiment d'appartenance.

Votre comité devrait surtout se soucier du fait que les nombreuses exceptions du projet C-32 à l'égard de l'utilisation à des fins éducatives vont à l'encontre des objectifs du volet *Éducation dans la langue de la minorité* du programme *Développement des communautés de langue officielle*, qui sont au cœur de la stratégie des langues officielles du gouvernement canadien.

Les objectifs du volet *Éducation dans la langue de la minorité* du programme *Développement des communautés de langue officielle* sont :

*« ...d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux, directement ou par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], à offrir aux membres des communautés minoritaires de langue officielle (les anglophones du Québec et les francophones hors Québec) un enseignement dans leur langue... »*

(<http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/pgm/lo-ol/pgm/dclo-elm-fra.cfm>)

En portant atteinte au marché du matériel pédagogique dans les deux langues officielles et entraînant ainsi le secteur de l'édition du Canada dans une situation insoutenable, le projet de loi C-32 sapera un pilier solide de la durabilité des communautés de langue officielle en situation minoritaire qui dépendent de la disponibilité des services éducatifs de qualité dans la langue de leur choix.

Ce qui s'appelle « exceptions touchant l'éducation » est peut-être bien intentionné. Nous savons tous que le secteur de l'enseignement au Canada connaît des difficultés financières. Le projet de loi C-32 semble faire miroiter de l'aide, or c'est une économie erronée. Le manque à gagner des maisons d'édition de manuel scolaires entraîné par le projet C-32 n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan des budgets de l'éducation qui s'élèvent à des dizaines de milliards; toutefois ce manque à gagner fera une différence énorme pour les maisons d'édition et tous les créateurs à leur emploi. Dans certain cas, ce sera la différence entre poursuivre ses activités ou fermer ses portes. Le préjudice infligé à nos maisons d'édition de manuel scolaires purement canadiens sera énorme, mais les plus grands perdants seront les élèves et enseignants canadiens, portant ainsi atteinte au futur de la dualité linguistique du Canada.

Je vous serais très reconnaissant de m'accorder la possibilité de me réunir avec vous et vos collègues du comité permanent pour parler de ces questions inquiétantes. Comme je l'ai déjà dit, dans des mesures législatives telles que celles-ci, des répercussions involontaires et non évidentes pourraient passer inaperçues, car d'autres facettes font l'objet d'attention médiatique ou de pression politique intense. Toutefois, vous pouvez tenir pour certain que je m'appête à écrire aux groupes de communautés linguistiques minoritaires du Canada pour faire en sorte qu'ils suivent de très près ce sujet particulier.

Si'il vous plaît, n'hésitez pas à faire parvenir cette lettre à vos collègues. D'ailleurs, je vous encourage à discuter de ces questions avec votre caucus. Il importe d'accorder à ces enjeux toute l'attention qu'ils méritent.

En attendant, je ferai le suivi en téléphonant à votre bureau pour m'enquérir de la possibilité d'une discussion plus poussée au cours d'une réunion de vive voix.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Gerry McIntyre  
Directeur général, Canadian Educational Resources Council  
250 Merton Street, Suite 203  
Toronto, ON M4S 1B1

Cc : Richard Dupuis, greffier ✓  
Graham Fraser, Commissaire aux langues officielles